

# BUREAU

## Réunion du Bureau du 25 juin 2019

**Président :**

M. MUFFAT - JOLY

**Membres du Bureau :**

MM. BOUAT, GIROUD-GARAMPON, LOUIS, MALLET, MONTMAYEUR, TRUWANT.

**Président et Vice-Président** de la CDA : MM. METE, MAREY

**Assiste :** MME BELOT responsable administrative

**Objet de la réunion :** Fonctionnement de la CDA

Ouverture de séance 18h30

Arrivant en fin de saison sportive, le Bureau du District souhaite faire le point sur le fonctionnement de la CDA mise en place en cours de cette même saison afin de partager le ressenti des 2 parties sur la manière de travailler ensemble et d'aborder quelques points.

Il est évoqué les points suivants :

- **L'Entité Commission CDA** : le Président M. Muffat-Joly souligne que la CDA est une commission du District comme toutes les autres commissions, et rappelle que le siège du District (la maison du football) est à Sassenage. Or il s'avère que certaines réunions se font sur Rives, voire accompagnées de convocations d'arbitres.

Le Président ajoute que ces convocations doivent se dérouler en présence de plusieurs membres de la CDA et non de la seule présence de son Président.

M. Giroud- Garampon trouve dommageable également de ne pas observer plus souvent la présence des membres décisionnaires de la CDA au District.

Concernant le lieu des réunions, M. Marey précise que rien dans le Règlement intérieur de la CDA n'interdit de décentraliser une réunion, et que la simple raison de ce choix est la proximité des membres et leur manque de disponibilité, il ajoute néanmoins qu'à chaque Comité de Direction du District un représentant de la CDA est présent et M. Mete d'ajouter la présence également d'un ou deux membres de la CDA au DIF tous les mardis.

M. Truwant interroge sur le nombre de réunions se faisant à l'extérieur, le DIF n'ayant aucun retour sur ce point.

Concernant une convocation d'arbitre en réunion décentralisée en présence seule du Président de la CDA, ce dernier précise que le lieu était à la convenance de l'arbitre convoqué (qui réside à côté) mais reconnaît qu'il n'aurait pas dû le recevoir seul. Situation qui ne se reproduira pas.

M. Mete interroge sur l'utilité de plus de présence au siège du District et informe que le travail se fait correctement, que des échanges téléphoniques sont réguliers avec les 2 membres de

la CDA qui se déplacent au District tous les mardis. MM Montmayer et Mallet reconnaissent voir et échanger régulièrement avec ces membres le mardi soir au District.

M. Louis Président de la Commission départementale Promotion de l'arbitrage intervient également en exprimant que sa commission se sent un peu à l'écart, la faible présence de la CDA au DIF ne leur permet pas d'échanger sur divers sujets et les questions posées sont souvent sans retour. M. Louis posera alors diverses questions en fin de réunion, auxquelles MM Mete et Marey lui ont apporté réponses.

Concernant la CDPA, M.Marey souhaite assister à certaines de ces réunions en fonction de ses disponibilités.

En conclusion M. Muffat-Joly s'accorde sur le fait que la représentation de la CDA au District est toutefois meilleure que l'ancienne, et que l'objet de cette discussion n'est pas de reprocher mais de comprendre son fonctionnement.

#### • **Méconnaissance du travail de la CDA**

Divers membres du Bureau souligne une absence de connaissance du travail de la CDA probablement liée au manque d'échanges faute de plus de présence de la commission les mardis.

Des questions réponses se font donc ce soir en réunion de bureau.

M. Muffat-Joly demande que chaque mail envoyé par la CDA aux arbitres ou aux clubs soit systématiquement mis en copie au secrétariat du DIF qui doit être au courant de tous les échanges. M.Marey explique que la seule raison pour laquelle ce n'est pas automatique c'est pour ne pas saturer la messagerie du DIF.

#### • **Questions diverses**

##### **Du Président :**

-la CDA va-t-elle être capable de couvrir la D5 la saison prochaine ? La réponse est négative donc il n'y aura pas de péréquation pour les clubs sur cette catégorie.

- Demande la composition de la CDA 2019-2020 pour le CD du 5 juillet.

- La liste des observateurs doit être donnée pour le CD du 2 septembre

- Demande de faire un rappel aux arbitres afin qu'ils saisissent leur notes de frais lisiblement et de remplir chaque case, au minimum nom prénom ... !!!

M. Marey informe que ce rappel est déjà fait par PV.

- Demande de faire un rappel aux clubs qui ne payent pas les arbitres et ajoute que nous sommes obligés de régler les arbitres nous-même et de débiter le club.

-La CDA a-t-elle un retour de la Ligue concernant la réécriture du Règlement intérieur de la CDA 2019-2020 ? Réponse : non pas encore.

Le Président précise qu'il sera présent au stage des arbitres qui aura lieu le 14 septembre, à ce sujet M. Mete demande si les frais de repas de l'encadrement sont pris en charge par le DIF, la réponse est positive. M. Muffat- Joly ajoute qu'un devis a été demandé pour des T-shirts d'entraînement pour les membres de la CDA.

## **Des membres du Bureau :**

-M. Giroud-Garampon demande la raison de non publication des relevés de notes des arbitres, M.Marey lui répond que les Règlements généraux de protection des données interdit la publication, même si en effet d'autres districts voire la Ligue les publient. En revanche en Isère chaque arbitre recevra ses notes individuellement.

-M. Mete aborde le sujet du CTDA, le Président rappelle que ce n'est pas l'objet de la réunion donc nous n'en parlerons pas.

### **• Respecter les demandes faites par le District**

Divers membres du Bureau reprochent le fait que la CDA ne respecte pas toujours certaines demandes faites, en l'occurrence le remplacement d'un arbitre désigné sur un match par un autre ayant moins d'antécédents difficiles avec les équipes du match.

M. Mallet informe que M. Giroud-Garampon et lui-même suivent l'observatoire du comportement depuis des années et qu'ils ont donc une bonne connaissance des facteurs de risque.

M. Mete propose alors de mettre en place un système de fiches navettes pour ces desiderata qui seront entendus.

M. Giroud-Garampon demande à envisager les désignations automatiques. M. Marey n'est pas contre à condition bien sûr d'avoir une formation sur le logiciel des désignations.

### **- Divers échanges**

M. Mete informe que les formations d'arbitres auxiliaires se dérouleront désormais sur 4h. 2h de théorie et 2h sur le terrain.

Questions des membres du bureau sur les sanctions administratives, les sanctions concernant le mauvais remplissage de la fmi ne le sont pas, la commission FMI devra les transmettre.

Le Président conclut cette réunion en informant que certains membres du Comité de Direction sont satisfaits des désignateurs, que les clubs sont contents de l'accompagnement des jeunes dans l'arbitrage, c'est une belle avancée.

La réunion se termine sur ces échanges.

Il est 20h20, le Président clôt la réunion de Bureau